



## Prochaines séances du conseil communal

- Vendredi 02.06.2017
- Vendredi 14.07.2017

# Gemeinderat vom 10. März 2017

Zu Beginn der Sitzung informierte Bürgermeister Laurent Zeimet (CSV) über einen Besuch in die Partnerstadt Valpaços Anfang April. In diesem Zusammenhang ging er auch darauf ein, dass für derartige Anlässe oft ein passendes Geschenk fehle. Dies habe den Anstoß dafür gegeben, die Anfertigung eines Buches über die Gemeinde in den Blick zu nehmen. Es wird aktuell von einem in Bettemburg lebenden Fotografen sowie einem Schriftsteller vorbereitet. Dabei steht deren persönlicher Blick auf die Gemeinde im Fokus.

In Bezug auf die Gemeindewahlen am 8. Oktober merkte der Bürgermeister an, dass das Kulturzentrum in Hüncheringen aufgrund der Bauarbeiten diesmal nicht als Wahlbüro zur Verfügung stehe. Als Alternative werde es für die Einwohner Hüncheringens

diesmal in der alten Schule möglich sein ihre Stimme abzugeben. Bürger aus Fenningen und Abweiler werden im Bettemburger Sportzentrum wählen.

### Die Verlängerung der Sonnenpromenade (Phase 2)

Nach dem Bau eines Regenüberlaufbeckens und der entsprechenden Kanalarbeiten wird die zweite Phase der Sonnenpromenade in Angriff genommen. Dabei wird der bereits bestehende Spazierweg ab der Route de Peppange mit der Route de Luxembourg verbunden. Das Projekt verlängert die Promenade, sodass Bettemburg komplett umrundet wird. Um dieses Vorhaben umzusetzen, wurden immer wieder Grundstücke gekauft und getauscht. Die zukünftige Sonnenpromenade durchläuft ein Naturschutzgebiet. Entlang der neuen Promenade entstehen zwei Ruheplätze

zum Verweilen. Als Befestigungsart des Weges wurde Beton gewählt. So kann er als Spazier- und Radfahrweg genutzt werden, zugleich können aber auch Landwirte ihre Felder mit schweren Maschinen erreichen.

Laurent Zeimet (CSV) führte aus, dass sich die Kosten auf 405.000 Euro belaufen. Er unterstrich, dass es sich um ein Projekt handele, das sich positiv auf die Lebensqualität der Einwohner auswirken werde.

Roby Biver (LSAP) merkte an, dass es sich bei diesem Vorhaben um eine Herzensangelegenheit seiner Partei handele, dessen Umsetzung sie seinerzeit bereits vorbereitet hatte. Er begrüßte es, dass es nun zum Abschluss komme und bezeichnete es als Investition in die Lebensqualität. Gemeinderat Jeff Gross (CSV) nannte das Vorhaben

ein gelungenes Projekt, das es ermöglicht, Bettemburg im Zusammenspiel mit zwei neuen Parks auf eine andere Art zu entdecken. Pascale Kolb (DÉI GRÉNG) unterstrich das stimmige Gesamtkonzept, das vom Fußgänger über Kinder und Radfahrer alle in den Blick nehme. Das Projekt wurde einstimmig gutgeheißen.

### **Anlegung des Parks Krakelshaff**

Bürgermeister Laurent Zeimet (CSV) erklärte, die Sonnenpromenade solle in Zukunft zwei neue Parkanlagen miteinander verbinden. Die Anlegung des 9,8 Hektar umfassenden Parks auf dem Areal Krakelshaff entspricht dem Wunsch, zwischen dem Wohngebiet und der Gewerbezone „Krakelshaff“ Raum für Erholung und Freizeit zu schaffen. Dabei wird eine naturnahe Landschaft angestrebt, die mit Blick auf Artenvielfalt und Naturschutz wichtige Impulse am Ortsrand setzt. Der zuständige Landschaftsarchitekt führte aus, dass bei der Pflege auf Beweidung und Mahd gesetzt wird. Es sind aber auch naturbelassene Flächen ohne menschliche Einflussnahme vorgesehen. Das Wegenetz wird eine Gesamtlänge von 2,9 Kilometern umfassen und das Rückgrat des Parks bilden. Zudem sind erhöhte Aussichtspunkte geplant, die es ermöglichen, den Park zu überblicken. Außerdem werden ein Schulgarten und ein naturnaher Abenteuerspielplatz angelegt.

Das Projekt wird in Zusammenarbeit mit dem Wirtschaftsministerium umgesetzt. Die Anlage des Parks ermöglicht es dem Ministerium, ökologische Kompensationsmaßnahmen auszuführen und u. a. jene Verluste

auszugleichen, die durch den Bau der Gewerbegebiete „Krakelshaff“ und „Eurohub Sud“ entstanden sind.

Guy Frantzen (LSAP) unterstrich die Zustimmung seiner Partei. Man blicke bei diesem Themenfeld in dieselbe Richtung. Er erinnere sich aber auch daran, dass die heutige Majorität, seinerzeit als die LSAP das Projekt vorgestellt hatte, noch nicht in diesem Maße begeistert von dem Vorhaben war. Schöffin Josée Lorsché (DÉI GRÉNG) entgegnete, dass der Konzeptentwurf nun alle Punkte enthalten würde, die in ihren Augen damals zur stimmigen Umsetzung gefehlt hätten.

### **Anlegung des Parks Klenschenhaff**

Hinter der Residenz „Edengreen“ ist die Anlage eines weiteren naturnahen Parks von 1,8 Hektar im nördlichen Teil von Bettemburg geplant. Der Park Klenschenhaff soll Anwohnern Raum für Ruhe und Entspannung bieten und als Generationentreffpunkt dienen. Am Hauptweg liegt ein Pétanquefeld, zudem sind mehrere Sitzbänke in Richtung Alzette sowie eine Klangmuschel vorgesehen. Ein kleinerer Nebenweg erschließt ruhigere Teile des Parks. Der nördliche Teil der Anlage an der Alzette wird zu einem späteren Zeitpunkt renaturiert. Die ökologischen Kompensationsmaßnahmen innerhalb des Klenschenhaffs werden ebenfalls vom Wirtschaftsministerium kofinanziert. Eine Beleuchtung des Parks ist nicht vorgesehen.

Sylvie Jansa (LSAP) begrüßte die Projekte. Sie merkte aber an, dass es wünschenswert wäre, ebenfalls im Park Klenschenhaff einen Spielplatz vorzusehen, da im Umkreis viele Familien

zuziehen würden. Auch ein Seniorenparcours könne angedacht werden. Den Mehrgenerationen-Gedanken des Parks als Treffpunkt von Jung und Alt strich sie in besonderer Weise hervor und würde ihn gerne noch weiter gestützt sehen.

Pascale Kolb (DÉI GRÉNG) schloss sich dem an. Sie könne sich wie im Park Krakelshaff einen naturnahen Spielbereich vorstellen, da er die Kreativität von Kindern in besonderer Weise fördere. Auch für einen Generationstreffpunkt sei der Park Klenschenhaff der richtige Platz.

Jeff Gross (CSV) vertrat ebenfalls die Meinung, dass ein kleiner Spielplatz im Park Klenschenhaff eine gute Wahl wäre, da auch das Stärenhaus nicht weit entfernt läge. Für ihn sind beide Parkprojekte stimmig, da sie ein ganzheitliches Ensemble im Zusammenspiel mit der Sonnenpromenade bilden.

Bürgermeister Laurent Zeimet (CSV) führte aus, dass es ohne weiteres möglich sei, zu einem späteren Zeitpunkt einen Spielplatz zu integrieren. Er schlug vor, erste Erfahrungswerte zur Nutzung des Parks abzuwarten und dann gezielt zu prüfen, welche weiteren Maßnahmen für welche Zielgruppe sinnvoll sind. Auch einem Mehrgenerationenparcours stünde dann prinzipiell nichts im Wege. Das Projekt wurde von allen Gemeinderäten gutgeheißen.

### **Grundstückstausch Klenschenhaff – Krakelshaff**

Die Gemeinde tauscht ein Areal von 1 ha 67 Ar gegen ein Grundstück in der

Größe 1 ha 72 Ar, im Ort genannt „Bei der Lehr“.

### Präsentation der neuen Heizzentrale

Hinter dem Pflegeheim „an de wisen“ in der Rue de la Briqueterie soll eine neue Heizzentrale (BHKW) entstehen, die auf der Basis von Pelletsvergasung funktioniert, wie Schöffin Josée Lorsché (DÉI GRÉNG) ausführte. Sie ging kurz auf die Geschichte der bestehenden Anlage ein. 1994 stimmte die Gemeinde zusammen mit anderen Partnern der Errichtung einer Kraft-Wärme-Kopplungsanlage in Bettemburg zur Bereitstellung von Fernwärme zu. 23 Jahre später stößt diese Anlage an ihre Grenzen, weswegen die Planung eines neuen Kraftwerks erforderlich wurde. Dabei werde auf erneuerbare Energie gesetzt und das Projekt erlaube es der Gemeinde somit, Akzente im Bereich des Klimapakts zu setzen. Mehrere große kommunale Gebäude können mit der thermischen Energie versorgt werden, darunter das Schwimmbad, die Gemeinde, das Altersheim, das Pflegeheim und die „Schoul am Duerf“.

Die Heizzentrale wird sich aus zwei Holzvergasermodulen mit nachgeschaltetem BHKW und zwei Holzpelletskesseln zusammensetzen. Der Neubau erlaubt bedeutende CO<sub>2</sub>-Einsparungen von rund 1.600 Tonnen im Jahr im Vergleich zur alten Gasanlage. Die Bauzeit für die Heizzentrale beträgt ein Jahr. Die Kosten belaufen sich auf 5,8 Millionen Euro.

Sylvie Jansa (LSAP) wollte wissen, wie die Pellets hergestellt werden und welche Vorteile sie haben. Der Ingeni-

eur führte aus, dass das Holz aus der Region käme. Es handle sich damit um einen ständig nachwachsenden Rohstoff. Pellets hätten eine hohe Energiedichte, was dazu beiträgt, dass sie sich wesentlich besser lagern lassen, als zum Beispiel Hackschnitzel. Holzpellets weisen zudem deutlich niedrigere Abgaswerte auf.

Pascale Kolb (DÉI GRÉNG) fand die Präzision wichtig, dass das Holz für die Pellets aus der Region stamme. Leider käme man an LKW-Lieferungen für die Pellets nicht vorbei. Die CO<sub>2</sub>-Bilanz zeige aber dennoch den bedeutenden ökologischen Mehrwert des Projektes.

Der Gemeinderat bewilligte ein Abkommen, das verschiedene Verwaltungsmodalitäten zwischen den Partnern der neuen Anlage regelt.

### Überarbeitete Konvention mit der „Haus fir Grouss a Kleng a.s.b.l.“

Schöffin Josée Lorsché (DÉI GRÉNG) ging darauf ein, dass die Gemeinde in den 1990er Jahren eine der ersten war, die Kinderbetreuung angeboten hat. Die Konvention mit der „Haus fir Grouss a Kleng a.s.b.l.“ sei aber nicht mehr regelmäßig dem aktuellen Gesetzesstand angepasst worden und weise Lücken auf. Hier wurde nun eine Aktualisierung vorgenommen. Beispielsweise ist im Bereich Sicherheit und Brandschutzübungen nachgebessert worden. Zudem wurden nicht mehr legale Passagen entfernt. Die überarbeitete Konvention wurde einstimmig angenommen.

### Tarifvertrag der Südgemeinden

Bürgermeister Laurent Zeimet (CSV) ging auf die seit 2011 andauernden

Verhandlungen zum Kollektivvertrag der Gemeindearbeiter ein und erklärte die Anpassungen, auf die sich mit den Gewerkschaften im vergangenen Dezember verständigt wurde. Der Gemeinderat stimmte dem Abkommen zu.

### Abkommen zur Eigentümerschaft der Kirchengebäude

In Abkommen mit den Kirchenfabriken von Bettemburg und Hüncheringen wurde festgehalten, dass die Gemeinde Eigentümer der fünf kirchlichen Gebäude auf ihrem Gebiet ist.

### Schaffung von Studenten- und Sozialwohnungen

Die Gemeinde ist Eigentümer zweier Einfamilienhäuser in der Rue du Château in Bettemburg. Bürgermeister Laurent Zeimet (CSV) erläuterte, dass hier nach entsprechenden Modernisierungs- und Umbauarbeiten Studenten- oder Sozialwohnungen geschaffen werden sollen. Da sich Verhandlungen mit dem „Fonds du Logement“ bei diesem Projekt als schwieriger erwiesen, wurde nach einem anderen Partner gesucht. Es sei geplant, mit der Kirchenfabrik zusammenzuarbeiten. Mit dem „Veräinshaus“ habe diese bereits ein ähnliches Projekt im Ortskern von Bettemburg erfolgreich umgesetzt. Der Kirchenfabrik werde ein Erbpachtrecht für 50 Jahre zugesprochen. Die Kirchenfabrik könne so ein Projekt aufgrund des administrativen Rahmens schneller umsetzen, als die Gemeinde.

Guy Frantzen (LSAP) begrüßte, dass endlich, nach all den Jahren und vielen Interventionen seiner Partei, gehandelt wurde und die beiden leerstehen-



den Häuser einem sinnvollen Zweck zugeordnet wurden, zeigte sich aber skeptisch, ob es der richtige Zeitpunkt und die Kirchenfabrik der passende Partner sei. Die Zukunft der Institution sei momentan ungewiss. Er fragte zudem warum nicht der Fonds du Logement das Projekt ausführe, wie bereits in Hüncheringen. Er merkte ferner an, dass es sein könne, dass man schneller als gedacht Raum für neue Gemeindedienste brauche, wenn der Staat dementsprechende Vorgaben mache. Der Pachtzeitraum erschien ihm lang und er fragte sich, ob die Gemeinde falls nötig vorher auf die Räumlichkeiten zugreifen könne. Er fand es zudem schwierig, dass die Gemeinde so viele unterschiedliche Partner für ihre Projekte hätte.

Bürgermeister Laurent Zeimet (CSV) stellte heraus, dass egal wie die Entscheidung zu den Kirchenfabriken ausfalle, jemand ihr Erbe übernehmen werde. Diese Institution wäre dann der Ansprechpartner. Sollte ein frühzeitiger Ausstieg aus dem Erbpachtvertrag notwendig sein, werde sich hier eine Lösung finden lassen. Er merkte des Weiteren an, dass eine Gemeinde ihren Raumbedarf auch selbst steuern kann. Mit Blick auf die Administration habe man mittelfristig noch ausreichende Kapazitäten im Schloss oder im Bestand.

Pascale Kolb (DÉI GRÉNG) fände es prioritär Sozialwohnungen einzurichten, da im Bereich der Studentenwohnungen schon Anstrengungen unternommen wurden.

Jean-Jacques Schroeder (CSV) strich hervor, dass es jetzt wichtig gewesen

sei, das Projekt in Angriff zu nehmen, um die Häuser in einem guten Zustand zu erhalten. Die verschiedenen Akteure bei Bauprojekten sah er nicht als Problem an, die Zusammenarbeit sei konstruktiv und gut. Die Entscheidung wurde einstimmig angenommen.

### Abänderung des Verkehrsreglementes

Schöffe Gusty Graas (DP) führte aus, dass das Fahrrad weiter als Verkehrsmittel gestärkt werden solle. Dieser Weg wurde beispielsweise mit der Einführung der Zones 30 oder der E-Bikes begonnen. Nun sollen einige der Einbahnstraßen für Radfahrer in die Gegenrichtung befahrbar gemacht werden, um die sanfte Mobilität attraktiver zu machen. In Bezug auf die Sicherheit greife man auf Erfahrungswerte der Stadt Luxemburg zurück, in der keine Zwischenfälle bekannt sind. Es ginge auch darum, die Kommunikation zwischen den verschiedenen Verkehrsteilnehmern zu stärken. Autofahrer müssten sich darüber bewusst sein, dass sie sich den

Raum mit anderen teilen müssen und innerorts begrenzte Rechte haben.

### Fragen der Gemeinderatsmitglieder

Die Vertreter der LSAP stellten die Frage, warum die letzte Ausgabe des Gemeindebuets mit Anfang Februar recht spät erschienen ist, die Vereine und Parteien aber bereits im November, respektive Dezember, ihre Berichte einreichen mussten.

Bürgermeister Laurent Zeimet (CSV) verwies darauf, dass der Zeitraum zwischen Frist und Erscheinen auf verschiedene Faktoren zurückzuführen sei. Insbesondere auch durch die aufwändigen Gemeinderatsberichte zu den Budgetsitzungen, die jedem Gemeinderatsmitglied zur Verfügung gestellt werden. Diese Berichte müssten auf Richtigkeit geprüft werden, sowohl in der Ausgangssprache als auch in der übersetzten Fassung, was Zeit in Anspruch nehme. Zudem seien produktionstechnische Schritte wie Papierbestellung und Druck in Rechnung zu ziehen.



Simulation der neuen Heizzentrale in der Rue de la Briqueterie

# Conseil communal du 10 mars 2017

En début de séance, le bourgmestre Laurent Zeimet (CSV) a informé le conseil communal d'un déplacement d'une délégation dans la ville jumelée de Valpaços au nord du Portugal, début avril. Il a profité de l'occasion pour souligner qu'il manquait souvent un cadeau approprié pour ce type d'évènement et que c'est ainsi qu'est né l'idée d'élaborer un livre sur les différentes facettes de Bettembourg. Le projet actuellement en préparation, par deux personnes ayant des liens étroits avec la commune, mettra l'accent sur leurs impressions et souvenirs.

En vue des élections communales du 8 octobre prochain, le bourgmestre tient à signaler que, suite aux travaux de réaménagement du Centre Culturel à Huncherange, la répartition des bureaux de vote a dû être revue. Ainsi, un bureau de vote sera aménagé pour les habitants de Huncherange dans l'ancienne école du village et les habitants des localités de Fennange et de Abweiler voteront à Bettembourg au Centre Sportif.

Le bourgmestre Laurent Zeimet a présenté les projets pour aménager deux nouveaux parcs récréatifs à Bettembourg qui seront à l'avenir relié par la promenade du Soleil. Une extension de ce chemin pédestre est prévue dans la foulée de la construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales et des travaux de canalisation.

## L'extension de la promenade du Soleil (deuxième phase)

Le projet d'extension de la promenade du Soleil au lieu-dit «Auf Streifen» reliera le sentier pédestre existant de la route de Peppange à la route de Luxembourg. Il créera aussi trois nouveaux

accès au sentier, deux dans la route de Peppange et un dans la rue Valérie Streck-Steffen. Le projet vise également une extension future du sentier, actuellement en cours d'élaboration, dans le cadre du projet écologique de renaturation de la vallée de l'Alzette, permettant ainsi de contourner à l'avenir intégralement la localité par la promenade du Soleil. Le sentier sera entièrement réalisé dans un revêtement de béton, de manière à ce que la promenade puisse être empruntée non seulement par les piétons et par les cyclistes, mais aussi par les agriculteurs afin qu'ils soient en mesure d'accéder à leurs champs.

Les coûts prévisionnels du projet s'élèvent à 405 000 euros, Roby Biver (LSAP) a tenu à remarquer que les conseillers socialistes soutiennent ce projet qui sera un investissement en faveur de la qualité de vie des citoyens de la commune. Jeff Gross (CSV) de son côté considère que le projet est une plus-value permettant de découvrir Bettembourg d'une autre façon. Pascale Kolb (DÉI GRÉNG) a insisté sur les qualités du concept global, tenant compte aussi bien des piétons que des cyclistes.

Le projet a été approuvé par l'ensemble des conseillers.

## Aménagement du parc Krakelshaff

Selon le bourgmestre Laurent Zeimet (CSV), la promenade du Soleil reliera dorénavant deux nouveaux parcs récréatifs naturels. L'aménagement d'un parc de 9,8 hectares sur le terrain Krakelshaff créera ainsi un espace de détente et de loisirs, une zone tampon en quelque sorte, entre la zone résidentielle et la zone d'activité Krakelshaff. Le paysage sera proche de l'état naturel de

manière à favoriser la biodiversité ainsi que la protection de l'environnement en périphérie de la localité.

L'architecte-paysagiste responsable du projet a expliqué qu'il est envisagé de recourir à différentes méthodes de pâturage et de fauchage en vue de l'entretien des surfaces. Certaines parcelles seront maintenues dans leur état naturel, sans aucune intervention humaine afin de créer des véritables écrins de biodiversité. Le réseau des sentiers s'étendra sur une longueur de 2,9 kilomètres au total et constituera l'ossature du parc. Enfin, un potager didactique ainsi que des aires de jeux écologiques seront aménagés.

Ce projet sera réalisé en collaboration avec le ministère de l'Économie, qui profitera de l'aménagement du parc pour réaliser des mesures de compensation nécessaires suite à la viabilisation et l'extension des zones d'activité Krakelshaff et Eurohub Sud.

Guy Frantzen (LSAP) a exprimé l'approbation de son parti, Il a toutefois rappelé que la majorité actuelle s'était montrée moins enthousiaste à l'époque où le LSAP avait présenté un projet similaire. L'échevine Josée Lorsché (DÉI GRÉNG) a répondu que le projet actuel répond aux nombreux critères en matière de protection de l'environnement ce qui n'était pas le cas à l'époque.

## Aménagement du parc Klenschenhaff

Il est prévu d'aménager un autre parc récréatif naturel sur une surface de 1,8 hectare adjacente à la résidence pour personnes âgées et à mobilité réduite «Edengreen». Le parc Klenschenhaff

offrira une zone de repos et de détente et pourra servir de lieu de rencontre entre les générations grâce à sa proximité avec la résidence «Edengreen». Un terrain de pétanque et différentes sortes de mobilier urbain inviteront les usagers à profiter pleinement de la nature environnante. Les berges de l'Alzette, situées dans la partie nord du parc, seront renaturées ultérieurement et seront parfaitement intégrées dans l'aménagement du futur parc récréatif. Afin de conserver une certaine cohérence en créant des milieux naturels et écologiques, le projet ne prévoit aucun éclairage qui ne fera que perturber les nouveaux écosystèmes. Une partie de l'aménagement sera cofinancée par le Ministère de l'Économie qui profitera par le biais de ce projet de réaliser des mesures de compensation écologiques. Aucun éclairage n'est prévu dans ce parc.

Sylvie Jansa (LSAP) a salué ces projets, objectant toutefois qu'il serait souhaitable d'aménager également une aire de jeux au parc Klenschenhaff, sachant que les environs sont appelés à accueillir de nombreuses familles. De même, elle estime qu'il faudrait envisager des éléments de fitness pour seniors à l'image du parc Jacquinot. Elle s'est attardée sur le concept intergénérationnel du parc qu'elle aimerait encore approfondir.

Pascale Kolb (DÉI GRÉNG) a soutenu cette idée, estimant qu'il était possible d'imaginer une aire de jeux proche de la nature, semblable à celle du parc Kraelshaff, où la créativité des enfants serait particulièrement encouragée. Aussi a-t-elle considéré que le parc Klenschenhaff était le bon endroit pour un lieu de rencontre entre les générations.

Jeff Gross (CSV) a, lui aussi, estimé qu'il serait opportun d'aménager une petite aire de jeux au parc Klenschenhaff, d'autant plus que la structure d'accueil Stärenhaus se situe à proximité. Selon lui, les deux projets de parcs se complètent, en formant un ensemble harmonieux relié par la promenade du Soleil.

Le bourgmestre Laurent Zeimet a répondu qu'il serait aisément possible d'intégrer une aire de jeux ultérieurement. Il a toutefois proposé de réaliser d'abord de premières expériences sous l'aspect de l'affectation du parc et d'évaluer ensuite de manière ciblée les mesures complémentaires à entreprendre au profit des populations respectives. Il a ajouté qu'à ce moment-là, un parcours intergénérationnel serait également une option tout à fait envisageable.

Le projet a été unanimement approuvé.

### **Échanges de terrains Klenschenhaff-Kraelshaff**

Afin que les deux projets de parcs puissent être réalisés tels que mentionnés ci-avant, la commune a échangé un terrain d'un hectare et 67 ares contre un terrain d'un hectare et 72 ares au lieu-dit Bei der Lehr.

### **Présentation de la nouvelle centrale de cogénération**

Une nouvelle centrale de cogénération est prévue rue de la Briqueterie, derrière la maison de soins «an de wisen». Selon les explications de l'échevine Josée Lorsché (DÉI GRÉNG) qui a brièvement exposé l'historique de la centrale existante, la nouvelle installation fonctionnera par gazéification de pellets en bois. En 1994, la commune a décidé la

construction d'une centrale de cogénération en collaboration avec quatre partenaires publics pour alimenter un réseau de chauffage urbain. Après 23 ans d'activité, la convention y relative est devenue caduque de sorte qu'il a fallu mettre en place une nouvelle stratégie d'alimentation énergétique des bâtiments concernés. Le collègue échevinal s'est mis d'accord avec les partenaires de privilégier les énergies renouvelables. L'échevine précisait également que ce projet permettra à la commune de respecter son engagement au sein du Pacte climat. Plusieurs bâtiments communaux d'envergure pourront être alimentés en énergie thermique, tels la piscine, le Château, la maison de retraite, la maison de soins, l'école Schoul am Duerf et autres.

La centrale se composera de deux modules de gazéification de bois connectés à une station de cogénération en aval et de deux chaudières à granulés pellets de bois. Par rapport à l'ancienne, cette nouvelle installation permettra de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> d'environ 1 600 tonnes par an. Sa construction prendra une année et coûtera 5,8 millions d'euros dont les frais seront répartis entre les cinq partenaires.

Sylvie Jansa (LSAP) a posé une question à propos de la production des granulés et de leurs avantages. L'ingénieur du bureau d'étude a répondu que le bois est de production régionale et qu'il s'agit d'une matière première qui se régénère en permanence, avant d'ajouter que la forte densité énergétique des granulés permet un stockage considérablement plus aisé que par exemple les copeaux de bois. De plus, les pellets accusent des émissions de gaz nettement plus faibles.

Pascale Kolb (DÉI GRÉNG) a estimé qu'il était important de préciser que les pellets sont produits à partir de bois indigène. Elle a regretté qu'il ne soit pas possible de renoncer aux livraisons en poids-lourds, tout en constatant qu'avec son bilan carbone favorable, le projet produira malgré tout une plus-value écologique considérable.

Le conseil communal a approuvé une convention réglant les différentes modalités administratives entre les partenaires en charge de la nouvelle installation.

#### **Nouvelle convention avec l'a.s.b.l. Haus fir Grouss a Kleng**

L'échevine Josée Lorsché (DÉI GRÉNG) a rappelé que, dans les années 1990, la commune de Bettembourg avait été l'une des premières à proposer des structures d'accueil pour les enfants. Entretemps, la convention conclue avec l'a.s.b.l. Haus fir Grouss a Kleng n'est plus compatible avec la législation en vigueur et avec l'évolution des services d'éducation et d'accueil dans la commune de sorte qu'elle doit être modifiée. La convention a été mise à jour avec entre autres des adaptations dans le domaine de la sécurité et des mesures de prévention des incendies. Des dispositions qui ne correspondaient plus à la réalité législative et infrastructurelle ont par ailleurs été supprimées. La nouvelle convention a été adoptée à l'unanimité.

#### **Convention collective des communes du sud du Luxembourg**

Le bourgmestre Laurent Zeimet (CSV) a évoqué les négociations d'un avenant à la convention collective pour les ouvriers des communes du Sud. Des négociations qui ont débuté en 2011 et qui ont perduré jusqu'en décembre 2016 pour aboutir à

la signature d'un accord avec les syndicats. Le conseil communal a unanimement approuvé cette convention.

#### **Accords à propos de la propriété des bâtiments de culte**

Suivant la convention conclue entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et l'Eglise catholique du Luxembourg le 26 janvier 2015 concernant la nouvelle organisation des fabriques d'église, il était entre autre prévu de clarifier le statut de propriété des édifices religieux. Le conseil communal a approuvé deux accords avec la Fabrique d'église de Bettembourg respectivement la Fabrique d'église de Huncherange qui constatent que la commune est propriétaire des cinq édifices religieux sur le territoire de la commune de Bettembourg.

#### **Création de logements pour étudiants et/ou à vocation sociale**

La commune est propriétaire de deux maisons unifamiliales situées rue du Château, à Bettembourg. Étant donné que ces maisons sont inhabitées, la commune a décidé de les mettre à la disposition de la Fabrique d'église de Bettembourg pour réaliser un projet de revalorisation et de rénovation afin d'y aménager plusieurs unités de logements pour étudiants ou à vocation sociale. Un contrat de concession d'un droit d'emphytéose a donc été conclu pour une durée de 50 ans. Initialement des négociations ont été menées avec le Fonds du logement en vue d'un projet similaire. Cependant ces négociations se sont avérées particulièrement compliquées, et un nouveau partenaire a été recherché. Comme la fabrique d'église de Bettembourg, a déjà réalisé un tel projet dans le cadre de la rénovation du

«Veräinshaus» à Bettembourg, la commune leur a concédé les deux maisons par le biais d'un bail emphytéotique afin d'y créer des logements pour étudiants et/ou à vocation sociale.

Guy Frantzen (LSAP) s'est réjoui que les initiatives réclamées depuis des années lors des nombreuses interventions de son parti aient enfin abouties et que ces deux maisons inoccupées aient trouvé une affectation utile. Le conseiller n'a toutefois pas caché son scepticisme quant au choix du partenaire. En effet, dans le contexte actuel, la pérennité de cette institution est incertaine et il aurait peut-être été préférable de confier la gestion du projet au Fonds du logement comme à Huncherange (Rénovation du Haff Bredimus). Aussi Guy Frantzen a-t-il indiqué que les services communaux risquaient d'avoir besoin de nouveaux locaux plus tôt que prévu, en fonction de nouvelles missions imposées par l'État. Par ailleurs, la durée du bail emphytéotique lui paraît longue et il se demande si la commune pourrait recourir aux locaux plus tôt en cas de besoin.

Le bourgmestre Laurent Zeimet (CSV) se veut rassurant, dans la mesure où, peu importe du sort réservé aux fabriques d'église, leurs engagements seront toujours assurés par un futur organisme. Le cas échéant, une reprise des bâtiments par la commune pourra toujours être envisagée. Concernant le risque éventuel de locaux pour l'administration communale, Laurent Zeimet a précisé qu'avec les locaux actuellement disponibles au château et avec les nouveaux projets en cours d'élaboration, les capacités sont plus que suffisantes pour répondre à moyen terme aux demandes de l'administration.



Pascale Kolb (DÉI GRÉNG) estime que l'aménagement de logements sociaux devrait être considéré en priorité, rappelant que des efforts ont déjà été entrepris dans le domaine des logements pour étudiants justement avec la rénovation du «Veräinshaus».

Jean-Jacques Schroeder (CSV) a souligné qu'il est important d'avoir initié ce projet. Il estime que l'intervention d'un acteur externe dans un projet de construction ne pose pas de problème du moment que la collaboration se passe bien.

La décision a été approuvée à l'unanimité.

### Modification du règlement en matière de circulation

L'échevin Gusty Graas (DP) a annoncé que dans le cadre de la promotion de la mobilité douce sur le territoire de la commune l'importance du vélo en tant que moyen de transport sera encore

renforcée. Des initiatives dans ce sens ont déjà été menées par exemple avec l'introduction des zones 30 et la mise en place des e-bikes. Désormais, il sera également possible de circuler à contresens dans certaines voies à sens unique, afin de rendre la mobilité douce encore plus attrayante. En ce qui concerne la sécurité, les responsables se réfèrent aux expériences réalisées à Luxembourg-Ville, où aucun incident notable n'a été signalé. Selon Gusty Graas, il s'agit aussi d'améliorer la communication entre les différents usagers de la route. Ainsi faut-il que les automobilistes se rendent compte qu'ils doivent partager l'espace avec autrui et qu'ils doivent adapter leurs habitudes pour permettre une parfaite cohabitation des différents usagers de la route.

### Questions des conseillers communaux

Les représentants du LSAP ont demandé

pourquoi la dernière édition de la publication Gemengebuet n'est parue que début février. Assez tard à leurs yeux, alors que les associations et les partis avaient pourtant été invités à livrer leurs contributions en novembre, respectivement décembre.

Le bourgmestre Laurent Zeimet (CSV) a signalé que plusieurs facteurs ont un impact sur l'intervalle entre la clôture et la parution. Il a insisté sur l'ampleur des rapports des séances du conseil communal en période des travaux budgétaires. L'administration fixe un premier délai afin de pouvoir élaborer une première ébauche. Parallèlement, il importe de vérifier l'exactitude des rapports. Non seulement faut-il les corriger, mais il faut également les traduire. Comme ces étapes dépendent souvent de différents intervenants, certains dépassements du délai initialement prévu ne peuvent être évités.

